

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS 2M à VILLERS BOCAGE

Description de l'établissement

Nom : 2M
Adresse : Route de Caen
Commune(s) : VILLERS BOCAGE (14752)
Activités : 45.32Z - Commerce de détail d'équipements automobiles
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 27/05/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP5044160101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : 2M a exploité entre 2011 et 2016 une installation de dépollution de véhicules hors d'usage.
En l'absence d'investigation, une pollution du sol (ou a minima de la dalle) est possible, aussi il convient de conserver la mémoire de cette activité passée du site.

Dans ce contexte, en cas de changement d'usage, des investigations seront à réaliser pour permettre de conclure quant à la compatibilité des milieux avec les usages projetés.

POUR RAPPEL :

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au

regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 27/05/2024

Enjeux et environnement :

Description³ : L'activité de dépollution de véhicules hors d'usage a été portée à la connaissance de l'inspection des installations classée en 2011. L'arrêté d'enregistrement a été pris le 08/06/2015 et portait sur la rubrique 2712-1 pour une surface de 6300m². Le site a également fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'agrément VHU daté du 17/06/2015 (n°PR 14 00035D).

L'exploitant a cessé ses activités sur ce site à compter du 31 décembre 2016, sa cessation totale et définitive a été indiquée en 2021.

Après avoir dressé le diagnostic de l'état des milieux et l'analyse des enjeux, le rapport conclut à l'absence d'impact de l'activité de 2M sur les sols et incite à ne pas effectuer d'investigations complémentaires. En l'absence d'investigation complémentaire, il convient de garder la mémoire de l'activité passée du site ayant pu générer une pollution du sol.

Du point de vue administratif, le site a été rendu compatible pour l'usage préexistant à savoir l'usage industriel ou artisanal. Il a été mis en sécurité et est exempt de déchets. Un projet de procès verbal de récolement a été rédigé.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

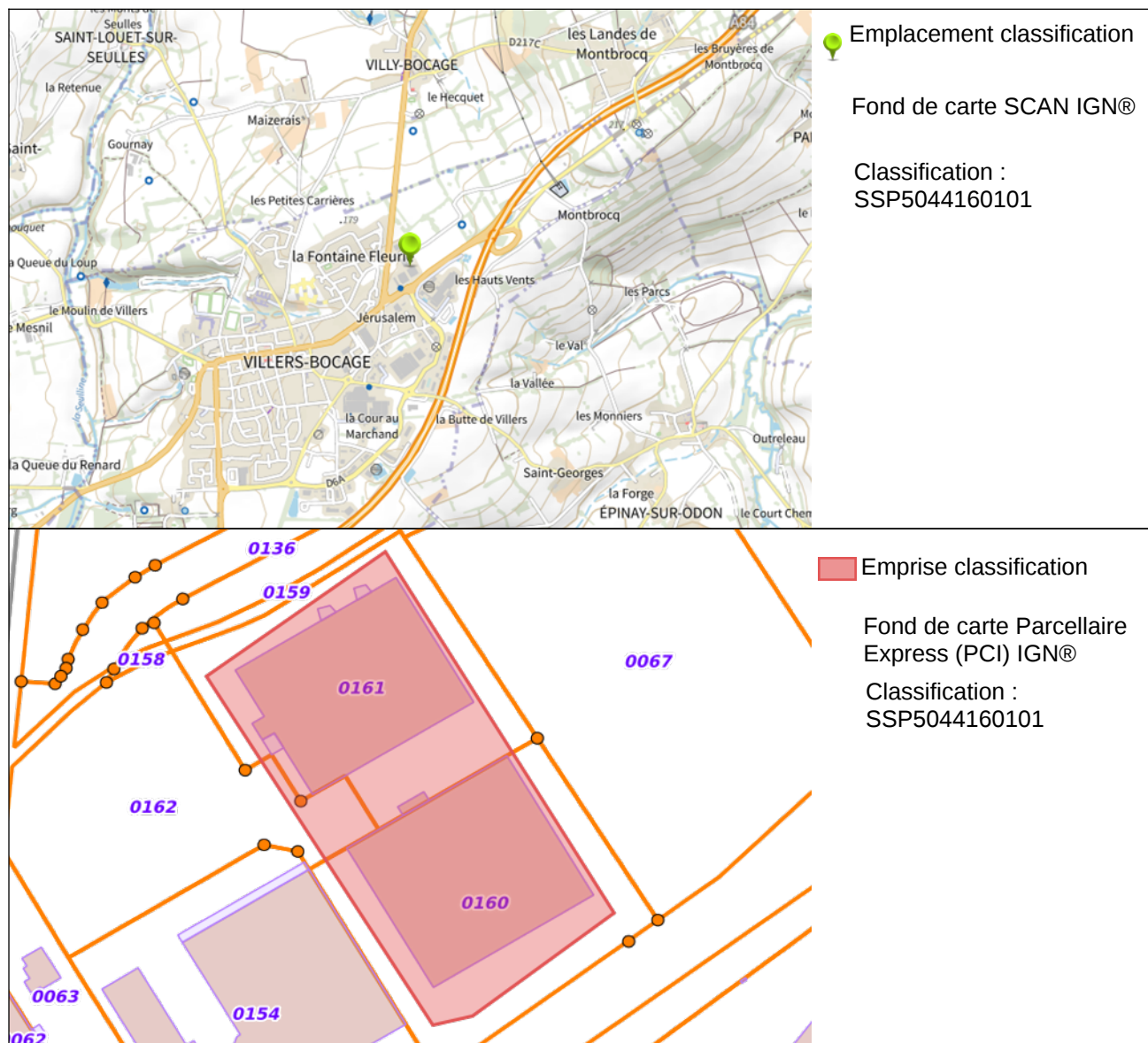
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Villers-Bocage	1	AH	0155	14

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 433923.2633823935, Lat. : 6893384.377043558

Superficie estimée :

9852 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.